

IMMERSION

par W. DE GRIEVE, mission spécifique langues modernes

Le temps n'est plus à demeurer au bord pour s'exercer.

Il faut oser plonger !

Mais qu'est-ce donc cette immersion ?

Phénomène passager ou réel bouleversement ?

Aujourd'hui, face à une demande grandissante et un intérêt accru il s'avère bien nécessaire de pouvoir, en toute sérénité, faire le point sur la situation en Communauté française de Belgique de l'immersion dans l'apprentissage d'une langue étrangère.

Pour vous aider dans cette réflexion le présent article propose d'aborder les deux aspects, pédagogique et législatif, de l'immersion.

Dont voici les différents points :

- 1/ Le rappel de quelques notions indispensables ;
- 2/ L'énoncé des dispositions légales en la matière ;
- 3/ Une description historique et chronologique ;
- 4/ L'analyse de résultats de quelques recherches scientifiques récentes menées en Belgique francophone ;
- 5/ L'évocation de quelques pistes alternatives.

1/ Rappel de quelques notions indispensables.

A) immersion :

C'est au Québec, vers la fin des années 60, qu'à l'initiative de quelques parents canadiens anglophones est né le premier programme d'immersion.

Depuis, l'immersion se voit affublée d'adjectifs dichotomiques : scolaire ou factuelle, totale ou partielle, précoce ou tardive.

B) bilinguisme :

Selon Beheydt, un véritable bilingue est celui qui structure mentalement sa pensée et l'exprime verbalement dans la même langue.(cf bibliographie)

C) native speaker :

Se dit d'un enseignant utilisant sa langue maternelle comme mode d'expression.

2/ Dispositions légales.

L'immersion, sa mise en place, son organisation, ses conditions de réalisation, tout cela est régi par un cadre légal strict.

2.1 décret portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement du 13 juillet 1998.

Section 3 De l'apprentissage par immersion :

Art. 12 §1 : Sur demande, avec avis du conseil de participation, le Gouvernement peut autoriser une école à organiser certains cours et activités pédagogiques de la grille horaire dans une autre langue que le français. Les cours de religion et morale ne peuvent être dispensés en immersion.

Art. 12 §2 : Dans le deuxième cycle de la première étape (5-8) lorsqu'une partie de la grille horaire est réalisée en immersion, elle l'est au moins pour un demi et au plus pour trois quarts.
Dans la seconde étape (8-12) elle l'est au moins pour un quart et au plus pour deux tiers.

Art. 12 §3 : La langue moderne d'immersion peut être l'anglais, le néerlandais ou l'allemand, hormis les écoles soumises aux lois de 1963 .

Art. 13 : La partie de la grille horaire durant laquelle est pratiquée l'immersion est assurée par un membre du personnel porteur d'un des titres suivants...

N.B. Au-delà de son titre le décret contient également des articles destinés à l'enseignement secondaire :

Art. 69 : L'élève poursuit au premier degré de l'enseignement secondaire, sous forme de cours de langue moderne I, l'étude de la langue moderne commencée dans l'enseignement primaire. Toutefois...

Art. 70 : Modalités de l'immersion au premier degré

Art. 71 : Fixation des titres requis

2.2 circulaire ministérielle N°136 du 17/02/03 relative à l'apprentissage d'une seconde langue dans l'enseignement fondamental.

Annexe 136/01 : Demande d'autorisation d'organiser un apprentissage par immersion durant l'année scolaire.

Annexe 136/02 : Eléments utiles à considérer lors de la préparation d'un projet d'immersion.

Cadre légal : synthèse

1/ Décret

Art. 12 §1 : demande d'autorisation avec avis du conseil de participation
cours de religion et morale en français

Art. 12 §2 : de ¼ à ¾ de la grille horaire

Art. 12 §3 : anglais, néerlandais ou allemand.

Art. 13 : titres requis

Art. 69 : continuité avec premier degré

Art. 70&71 : immersion au premier degré

2/ Circ. Min.

Annexe 136/01 : Demande d'autorisation d'organiser un apprentissage par immersion durant l'année scolaire

Annexe 136/02 : Eléments utiles à considérer lors de la préparation d'un projet

3/ Description historique et chronologique.

→ Tout commence par un beau jour de 1990 lorsqu'une commission mise en place par le Ministre Grafé en octobre 1989 publie son rapport « langue seconde dans l'enseignement fondamental. » L'on peut y lire notamment :

1.3. Considérant cependant qu'un enseignement très précoce d'une L2, qui a besoin surtout d'enseignants ayant les qualifications nécessaires, ne ferait qu'augmenter les difficultés dont il sera question ci-dessous, la commission estime sage de proposer, dans une première phase du moins, l'obligation de l'enseignement d'une L2 dans les années 5 et 6 de notre enseignement primaire. Une telle obligation, toute limitée qu'elle soit, se révélerait irréalisable, si elle était imposée immédiatement. A défaut d'enseignants qualifiés elle constituerait une perte énorme d'énergie, d'efforts et d'argent.

3.5. La proposition ci-dessus d'organisation n'exclut évidemment pas que des expériences puissent être autorisées par le Ministre. Des expériences devraient même logiquement être encouragées de manière à servir de base à une modification ultérieure de l'obligation. Ces expériences devraient cependant être limitées en nombre, de manière à ce qu'elles puissent être encadrées et suivies. Elles pourraient être de deux types :

-un enseignement commençant en 3^e année, en 1^{ère} ou en 2^{ème} année, en 3^{ème} année de l'école maternelle ;

-un enseignement plus immersif dans lequel une partie du programme est enseignée dans la L2 par des enseignants ayant effectué leurs études dans cette L2 ou la pratiquant comme une langue maternelle ou usuelle. Une partie du programme qui doit cependant rester dans des limites raisonnables, vu le prescrit de l'article 4 de la loi du 30/07/63.

→ C'est vers la même époque que voit le jour l'association PROLINGUA, mouvement d'opinion désirant promouvoir la mise en place d'un enseignement bilingue en Belgique.

→ Un an après sa parution le rapport de la Commission est suivi d'une circulaire ministérielle n°14 du 01.08.90. Celle ci autorise, entre autre, des expériences linguistiques dans un certain nombre d'établissements. (pp69-70)

→ Deux écoles autorisées à pratiquer un apprentissage précoce sont observées dans leur pratique durant la première année par une équipe de l'Université de Mons (Mmes De Vriendt, Forges et Mr Dupont).

→ Alain Braun publie les résultats d'une recherche effectuée chez des enfants francophones immergés dans un enseignement néerlandophone en Flandre.

→ En 1994, un premier document analyse la situation des dix écoles du réseau reconnues en apprentissage précoce. (W. De Grieve)

→ Vient ensuite, en juillet 1998 le décret portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement. Il comprend toute une section traitant de l'apprentissage des langues par immersion.

- L'association TIBEM créée par la sénatrice M. Willame et R. Delathouwer voit le jour en cette année 1998.
- 2000 est l'occasion de rédiger un document retraçant dix années d'apprentissage précoce dans les écoles fondamentales libres. (W. De Grieve)
- La Recherche en éducation de l'université de Liège (Mme Blondin) est publiée dans un rapport final remis au Ministre en septembre 2003.
- Enfin, entre 2002 et 2005 l'université de Bruxelles est chargée de la Recherche en éducation n° 96/01 : « évaluation des programmes d'immersion en Communauté française »

Historique : synthèse

1989	Commission Grafé
1989	Association Prolingua
1991	Analyse université de Mons
1992	Recherche A. BRAUN
1994	Rapport W. DE GRIEVE
1998	Décret cadre
1998	Mouvement Tibem
2000	Document «10 années d'apprentissage précoce »
2002	Recherche en éducation Liège
2003	Recherche en éducation Bruxelles

4/ Analyse de résultats de quelques recherches scientifiques récentes menées en Belgique francophone.

4.1 Université Mons Hainaut : Evaluation d'une expérience d'initiation précoce au néerlandais à l'école fondamentale – année scolaire 1990-1991

***Comportement vis-à-vis du néerlandais (affectif et attitude)**

Sans pour autant tirer des conclusions hâtives, il apparaît que la moitié de la population observée a un comportement affectif et attitudinal positif lors des activités en langue néerlandaise.

Un groupe allant de 26 à 30% semble avoir manifesté un comportement plus négatif lors de ces activités.

*Comportement en néerlandais (interactif et maîtrise langagière dans la production en langue néerlandaise).

<i>Comportement interactif</i>	<i>Fréquentation d'apparition exprimée en % moyen</i>		
	<i>Souvent</i>	<i>Quelques fois</i>	<i>Pas du tout</i>
<i>Réactions acceptables</i>	57%	40%	2,9%
<i>Prises d'initiative</i> <i>Gestion d'une interaction</i>	42%	35%	22%
<i>Réponses appropriées</i>	55%	39%	5%
<i>Réponses bien structurées</i> <i>formellement et logiquement</i>	43%	37,05%	19%

*La production orale a été évaluée selon deux critères :

La compréhension par un tiers –indulgent et collaborant- des messages produits et l'acceptabilité de ceux-ci.

50% à 60% de l'effectif, selon les critères envisagés, produit des messages globalement compréhensibles et acceptables.

26% à 50% de l'effectif peuvent atteindre le même niveau mais moins fréquemment.

Pour +/-14% de l'effectif, si les messages sont quelquefois globalement compréhensibles et acceptables, le schéma intonatif et rythmique, la prononciation des phonèmes ne le sont pas encore et le vocabulaire utilisé n'est pas approprié.

*Propositions pour le déroulement ultérieur :

Le comportement interactif et attitudinal vis-à-vis du néerlandais pourrait faire l'objet d'une auto-évaluation afin d'analyser les stéréotypes véhiculés par ceux-ci.

La qualité du comportement interactif en langue maternelle devrait être analysée.

Les performances en néerlandais de chaque apprenant devraient faire l'objet d'une analyse d'erreurs tout au long de l'année scolaire afin de concevoir et de réaliser un travail phonétique approprié faisant appel à des stratégies verbales et non-verbales.

4.2 Gilles Bibeau : Université de Québec à Montréal, L'éducation bilingue en Amérique du Nord, collection Langue et société, édition Guérin, 1982

Il ne fait plus aucun doute pour personne qu'un enfant peut apprendre une langue étrangère et qu'il peut apprendre cette langue à peu près à n'importe quel âge selon les conditions dans lesquelles il est placé. Par ailleurs, il ne fait plus de doute non plus qu'il existe un bon nombre de conditions qui peuvent jouer un rôle important dans le degré et dans la rapidité de l'acquisition d'une langue étrangère en milieu scolaire. Malheureusement, nous connaissons assez mal la portée exacte de chacune des variables impliquées parce que nous n'arrivons pas à les cerner correctement ou à les isoler suffisamment. Ce qui réussit à un endroit échoue à un autre, et ce qui convient à certains milieux scolaires et à certains enfants ne convient pas à d'autres.

4.3 Alain Braun : Immersion et langue maternelle, des francophones à l'école flamande, Français et société, Direction générale de la Culture et de la Communication, Bxl, 1992.

La recherche propose d'évaluer une pratique (l'immersion scolaire totale) quant à son impact sur la langue maternelle : L'apprentissage précoce d'une langue étrangère est-il dangereux pour l'apprentissage de la langue maternelle alors que celle-ci ne fait l'objet d'aucun enseignement ?

Elle ne porte que sur des apprenants issus de familles francophones homogènes. Apprenants, soit en immersion en régime scolaire néerlandophone, soit inscrits dans des écoles francophones de Bruxelles.

Les retards des immergés sont les plus notables en orthographe, en conjugaison et en lecture.

En ce qui concerne le vocabulaire, la grammaire et l'anaphore¹, il se dessine à des degrés divers des tendances de rattrapage.

Toutefois, il faut signaler que pour l'ensemble de ces tests, le retard du groupe en immersion admet des exceptions : un nombre restreint d'apprenants se détachent du lot et arrivent à des résultats tout à fait comparables à ceux du groupe-témoin.

Les apprenants en immersion accusent un retard non seulement dans les domaines purement scolaires, mais aussi, voire surtout, dans les domaines où les compétences découlent davantage d'une pratique courante favorisant l'intuition et la réflexion linguistiques.

Nous nous trouvons dans de nombreux cas face à des apprenants qui, suite à leur immersion, sont néerlandophones à l'écrit et francophones à l'oral.

4.4 Recherche en Education n°76/01 : Généralisation de l'apprentissage d'une langue moderne à l'école primaire, ULg, 2002.

Le rapport final contient 41 recommandations fondées sur la recherche pour améliorer l'apprentissage d'une langue moderne à l'école primaire.

Recommandations adressées au système éducatif, aux Pouvoirs Organisateurs, aux écoles et aux maîtres de seconde langue.

Recommandations parmi lesquelles nous retiendrons tout particulièrement :

**Prendre toutes les mesures de nature à assurer la continuité dans l'apprentissage d'une langue.*

**Si possible, en concertation avec les autres membres de l'équipe éducative, rendre explicites les ressemblances et les différences entre la langue cible et les autres langues que les élèves connaissent, en faisant éventuellement appel aux techniques de l'éveil aux langues*

**Organiser des contacts entre les maîtres de langue et leurs collègues du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.*

**Utiliser toutes les ressources disponibles pour créer et amplifier les contacts avec des locuteurs natifs de la langue enseignée.*

¹, Dans le test il s'agissait de remplacer des mots ou des parties de phrase par des pronoms.

4.5 Recherche en Education n°96/01 : Evaluation des programmes d'immersion en Communauté française, ULB, 2003.

Dans les conclusions d'un premier rapport l'on peut lire :

Les séquences phonologiques et, d'avantage encore, les structures syllabiques spécifiques au néerlandais posent de réelles difficultés aux enfants francophones scolarisés dans un programme d'immersion en néerlandais...

Ce résultat suggère que les programmes d'immersion ne semblent pas affecter le développement du vocabulaire dans la langue maternelle...

5 **L'aspect pédagogique.**

Précisons d'abord que l'immersion s'inscrit dans le mouvement actuel général de la didactique des langues, à savoir :

- ↪ un apprentissage des langues modernes à des fins communicatives ;
- ↪ une démarche plus globale d'éveil aux langues ;
- ↪ une visée européenne inscrite dans le livre blanc du Conseil de l'Europe ;
(tout citoyen européen devrait posséder la connaissance de sa langue maternelle, d'une langue internationale et d'une langue étrangère de proximité)
- ↪ un regard différent sur la notion d'âge idéal.
(l'évolution des finalités a conduit à abandonner la recherche d'un âge idéal)

Passons maintenant en revue les aspects positifs et négatifs de l'immersion.

⊕ : Allongement du temps d'apprentissage.

Débuter d'une part dès l'âge de 5/6 ans et consacrer d'autre part un large volume horaire à l'apprentissage devrait indéniablement conduire à de meilleures compétences en langue.

= : Gestion des «arrivées» et des «départs» tout au long de l'apprentissage.

La structure spécifique mise en place pour l'immersion n'autorise pas facilement un enfant à rentrer dans le système a posteriori et soulève le problème d'élèves ne parvenant pas à s'adapter.

⊕ : Langue moderne utilisée comme moyen de communication.

C'est bien là que se trouve la clé de la réussite. Tant que la langue sera étudiée comme une matière scolaire artificielle il restera vain d'espérer atteindre les finalités poursuivies aujourd'hui par l'enseignement/apprentissage des langues.

= : Difficulté de choisir la langue d'immersion.

cf. article BI de sept 2000, pp28-31, sur le choix des langues

+ : Meilleure connaissance de la langue étrangère.

L'utilisation quotidienne de la langue étrangère comme langue de communication jumelée à des moments particuliers consacrés à l'étude proprement dite de cette langue augmentent considérablement le niveau de connaissances atteint dans cette langue.

= : Savoirs limités dans les deux langues.

Partager le même laps de temps entre l'étude de deux langues ne permet évidemment pas d'approfondir les savoirs de la même manière que si tout le temps était consacré à une seule langue.

+ : Faculté d'analyse des systèmes linguistiques LM & L2.

L'utilisation, la comparaison, la confrontation entre deux codes linguistiques influencent favorablement l'analyse syntaxique de chacun des systèmes linguistiques.

= : Interférence entre langue maternelle et langue étrangère.

*C'est surtout en lecture et en orthographe que peuvent surgir des interférences entre phonèmes proches mais avec des graphies particulières.
Difficultés accrues pour des enfants éprouvant déjà quelques difficultés dans l'acquisition de leur langue maternelle.*

+ : Grande ouverture culturelle.

Dans une moindre mesure que la nouvelle didactique d'éveil aux langues, l'apprentissage précoce immersif favorise la prise de conscience de la diversité culturelle, ainsi que la découverte de spécificités propres à chaque culture.

= : Absence d'identité culturelle.

Sans apport extérieur, l'école seule ne peut suffire à ancrer une véritable identité culturelle chez chaque enfant.

A chaque point de vue il existe donc un côté face et un côté pile.
L'essentiel dès lors, à l'origine d'un projet d'immersion est de répondre préalablement aux questions capitales suscitées par cette démarche particulière :

1° questions propres à l'enfant.

Solidité affective : L'enfant est-il en mesure de créer des liens affectifs avec une personne s'exprimant dans une langue inconnue ?

Etat psychologique : L'enfant supportera-t-il cette rupture de communication avec ses parents ?

Capacité intellectuelle : L'enfant ne présente-t-il pas des troubles du développement qui demandent une attention particulière ?

Motivation intrinsèque : L'enfant désire-t-il réellement communiquer à l'aide de ce nouveau code ?

2° questions spécifiques à la famille.

Disponibilité : Sommes-nous, parents, suffisamment disponibles pour accompagner notre enfant dans ce cheminement particulier ?

Compétences linguistiques : Avons-nous, parents, une connaissance suffisante pour aider notre enfant dans ces tâches scolaires ? Ou du moins pouvons-nous recourir à des personnes ressources ?

Notions culturelles : Possédons-nous ou sommes-nous prêts à nous ouvrir aux notions culturelles liées à l'autre langue ? Mais sommes-nous aussi en mesure de transmettre des aspects culturels spécifiques à notre langue maternelle ?

Intérêts personnels : Avons-nous, parents, pris le temps et le soin d'analyser précisément pourquoi et pour qui nous souhaitons ce choix ?

3° questions institutionnelles.

Objectifs poursuivis : L'ensemble de l'équipe éducative a-t-elle clairement, après analyse et réflexion, défini les finalités poursuivies ?

Projets : Ce projet s'inscrit-il dans l'ensemble des projets éducatif, pédagogique et d'établissement ?

Moyens financiers : L'école dispose-t-elle de moyens pour l'organisation d'activités extrascolaire, pour l'organisation de rencontres avec des natifs etc... ?

Matériel disponible : Existe-t-il un matériel spécifique et approprié en nombre suffisant ?

Ressources humaines : L'enseignant chargé des activités d'immersion possède-t-il les qualités humaines, pédagogiques et linguistiques requises ?

Aspect pédagogique : synthèse

Éléments positifs et négatifs de l'immersion :

- Temps d'apprentissage ;
- L2 communicative ;
- Savoirs linguistiques ;
- Métacognition ;
- Culture.

Questions essentielles :

- propres à l'enfant :
 - solidité affective
 - état psychologique
 - capacité intellectuelle
 - motivation intrinsèque
- spécifiques à la famille :
 - disponibilité
 - compétences linguistiques
 - notions culturelles
 - intérêts personnels
- d'ordre institutionnel :
 - objectifs poursuivis
 - projets
 - moyens financiers
 - matériel disponible
 - ressources humaines

6 Conclusion.

Par un rappel du cadre légal et par une analyse sommaire des particularités pédagogiques nous avons tenté de vous apporter dans cet article des éléments pertinents pour vous permettre d'assembler les différentes pièces du puzzle complexe de l'immersion. De telle sorte que vous puissiez chacun, vous forger une idée personnelle objective et motivée.

L'apprentissage des langues modernes peut assurément progresser par le biais de l'immersion.

Mais n'oublions pas que l'immersion n'est qu'une piste parmi d'autres.

Pistes qui elles aussi peuvent apporter une amélioration notable dans l'apprentissage d'une langue étrangère :

- Les projets Erasmus
- Les échanges entre classes ou en familles
- L'apprentissage précoce
- La continuité mieux mise en œuvre entre primaire et secondaire, mais aussi entre les différentes années du secondaire
- La durée des cours augmentée comme l'autorise la législation
- Le contenu des cours adapté aux finalités du Conseil de l'Europe et en meilleure corrélation avec les nouveaux programmes.

Autant d'alternatives tendant toutes vers le même objectif ultime que l'on pourrait synthétiser en reprenant la citation de C. Hagège : « **Les unilingues de l'Europe de demain risquent d'apparaître comme des sinistrés de la parole.** »

7 Bibliographie.

L. BEHEYDT : Vroege tweetaligheid, Rome, Nederlands Instituut, 1983

Ch. BLONDIN : Premiers pas en immersion, Service de Pédagogie expérimentale Université de Liège, série « documents », 2000

Ch. BLONDIN, M ;H. STRAETEN : Généralisation de l'apprentissage d'une langue moderne à l'école primaire, AGERS, 2002

Ch. BLONDIN : A propose d'immersion linguistique dans l'enseignement fondamental : un état de la question in AGERS : Le point sur la Recherche en Education, N°25, septembre 2002 pp3-21

A. BRAUN : Immersion scolaire et langue maternelle, Français & Société, CFWB, 1992

Collectif : Les langues étrangères dès l'école maternelle ou primaire, Pratiques Pédagogiques, De Boeck Université, Bxl, 1998

W. DE GRIEVE : Enseignement des langues étrangères à l'école primaire, CCEMPC, 1994

W. DE GRIEVE : 1990-2000 expérimentation d'apprentissage précoce d'une seconde langue, Fédéfoc, 2000

C. GERMAIN : Le point sur l'approche communicative en didactique des langues, CEC, Anjou, 1991

Cl. HADEGE : L'enfant aux deux langues, Ed Odile Jacob, Paris, 1996

Ph. MOUSTY & C° : Evaluation des programmes d'immersion en communauté française : une étude longitudinale comparative du développement des compétences orales et écrites d'enfants francophones immergés en néerlandais, AGERS, 2002

M.A. MURAIL : Le hollandais sans peine, Mouche de poche , école des loisirs, Paris, 1990

L. PORCHERr, D. GROUX : L'apprentissage précoce des langues, Que sais-je ?, PUF, Paris, 1998

M. SIGUAN, W.F. MACKEY : Education et bilinguisme, Unesco, Delachaux & Niestlé, Lausanne, 1986

Université Mons Hainaut : Evaluation d'une expérience d'initiation précoce au néerlandais à l'école fondamentale – année scolaire 1990-1991